

Le 16 novembre 2023
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR _____
(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 23 Novembre 2023 à 20 h 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,

Jean GORIOUX



ADDITIF à l'ORDRE DU JOUR :

- 01 Décision modificative budget principal
- 02 Subvention exceptionnelle « Garderie Les P'tits Galopins »
- 03 Mandat au Centre de gestion de la Charente-Maritime pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la procédure de marché public ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
- 04 Clôture du budget lotissement

DECISIONS DU MAIRE : -

INFORMATION : -